

Au fil de L'ARQUES

LA VARENNE, LA BÉTHUNE & L'EAULNE

Le journal d'information du syndicat du bassin versant de l'Arques

Janvier 2018 # 02



Décryptage

POURQUOI ET
COMMENT LUTTER
**CONTRE LES
RUISSELEMENTS?**

Rétrospective

LES MOMENTS
MARQUANTS DE
L'ANNÉE 2017

Zoom

LE SAUMON
ATLANTIQUE DANS
NOS RIVIERES !

Réglementation

STOP AUX
DÉPÔTS
SAUVAGES !

Le mot du Président

2017 fut une année marquée par une sécheresse précoce puis une abondante pluviométrie automnale (+40% de pluies en novembre et décembre par rapport aux moyennes). Ces pluies ont saturé les sols en surface, favorisant l'apparition de ruissellements, d'érosion de parcelles cultivées et de crues de cours d'eau. Ces épisodes montrent la nécessité de continuer le travail de fond engagé sur les territoires ruraux pour améliorer la gestion des phénomènes d'érosion/ruissellement par une adaptation des pratiques agronomiques et la réhabilitation d'éléments du paysage (haies, talus, mares, bandes enherbées,...).

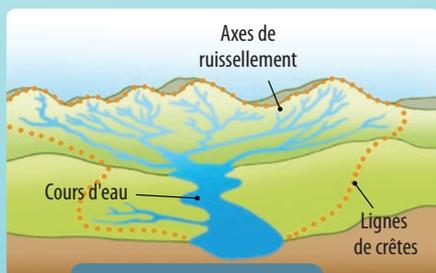
2017 fut également une année d'engagement du syndicat dans les politiques de prévention et de culture du risque. Avec le SMBV Saône Vienne et Scie, le SMBV Arques s'est engagé dans l'animation de la stratégie locale de gestion du risque inondation et a la volonté de faire émerger un PAPI (programme d'actions et de prévention des inondations). En parallèle, il accompagne les communes dans la mise en œuvre de Plans Communaux de Sauvegarde, de pose de repères de crues et d'avis d'urbanisme (800 avis en 2017).

Enfin, l'année 2017 fut une année de rencontre et de travail avec les communautés de communes et d'agglomération, au nombre de 8 sur notre territoire, en vue de préparer leur prise de compétences GEMAPI en janvier 2018 (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Elles remplaceront prochainement les communes en tant que membre du SMBV de l'Arques.

Eric Battement.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un bassin versant est le territoire qui collecte les eaux pluviales et les mène vers un même exutoire, un cours d'eau par exemple.



Décryptage

COMMENT RÉDUIRE LES RUISSELLEMENTS À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT ?

Un ruissellement est un écoulement d'eau à la surface du sol. On distingue les ruissellements d'origine agricole et les ruissellements d'origine urbaine.

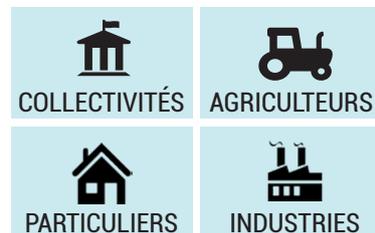
Dans les deux cas, ces eaux, en trop grande quantité et/ou mal gérées, risquent d'entraîner des inondations, des pollutions et la dégradation des milieux aquatiques.



Les origines



Les acteurs



Les actions

Les actions du SMBV de l'Arques s'articulent autour deux axes :

- 1- limiter les ruissellements à la source (le plus en amont possible) et favoriser l'infiltration,**
- 2- stocker les volumes d'eau excédentaires en amont des zones à enjeux.**

Pour être efficaces ces actions doivent être complémentaires et multipliées sur le territoire.

LA PRÉSERVATION DES PRAIRIES
Les prairies favorisent l'infiltration de l'eau et sont peu sensibles à l'érosion grâce à leur couverture végétale permanente.

LA PRÉSERVATION DES HAIES
Les haies freinent les ruissellements et retiennent les limons (terre) transportés par l'eau.

LA CRÉATION ET LA RESTAURATION DE MARES
Les mares stockent et filtrent l'eau. Quelque soit leur taille toutes les mares sont importantes.

LES OUVRAGES DE STOCKAGE HYDRAULIQUE
Placés en amont des zones à enjeux, les bassins de rétention et les prairies inondables permettent de stocker de grandes quantités d'eau.

LE CONSEIL AGRICOLE
Couvrir les sols en hiver, cultiver perpendiculairement à la pente, éviter d'affiner trop la terre... sont des exemples de pratiques permettant de limiter les ruissellements.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES
Sur la parcelle : infiltrer ou stocker les eaux pluviales des toitures, parkings et accès.
Sur la commune : Intégrer la gestion des eaux pluviales dans zones bâties du territoire rural.

RETOUR SUR QUELQUES MOMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

JANVIER

Plusieurs chantiers de restauration de mares privées sont menés grâce à l'accompagnement du SMBVA. Sur l'année 2017, 9 mares (communales ou privées) ont été restaurées et une dizaine de dossiers est en cours.



AVRIL

Lancement de la campagne 2017 de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Cette année, 10 exploitants du territoire ont souhaité contractualiser des MAEC et se sont engagés pour 5ans. **Soit au total : 7km de haies protégés, 88 ha de prairies préservés et 26 ha de cultures remis en herbe.**



JUILLET

Travaux de restauration de la continuité écologique des ruisseaux de Clais et de Lucy (affluents de l'Eaulne).

Détails des travaux : Suppression des seuils, arasement de merlon, réouverture du ruisseau, retalutage des berges, pose de clôtures et d'abreuvoirs, entretien de la végétation.



A la découverte de la Béthune !

Une cinquantaine de participants était au rendez-vous pour la 2^{ème} édition de la visite guidée d'un Espace Naturel Sensible (ENS).

Cette année, petits et grands ont notamment pu assister à une pêche électrique animée par l'association Seinormigr et observer de près plusieurs espèces de poissons qui peuplent la Béthune.



FÉVRIER

Plantation de 2675 mètres linéaires de haies dans le cadre des Plans communaux d'aménagements d'hydraulique douce sur les secteurs de "Petit-Caux", "Meuse amont" et "Mathonville Monterolier".

AOÛT

Réalisation de l'entretien annuel des ouvrages de stockage hydraulique du SMBVA.



OCTOBRE



Zéro-phyto dans les communes. Le SMBVA organise une journée d'information technique pour les agents communaux en partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement de Normandie (AREN).

MARS

Les élèves de CE1 et CE2 de l'école primaire d'Envermeu sont partis à la découverte du grand cycle de l'eau : deux jours rythmés par des activités en classe et des sorties nature (rivière, mare et zone humide) et animés par les techniciens du SMBVA de l'Arques.



MAI



Une sécheresse historique touche la Seine-Maritime.

Les niveaux des nappes phréatiques et des cours d'eau sont au plus bas. Des mesures de restrictions des usages de l'eau sont imposées par arrêté préfectoral (elles ne seront levées qu'au mois de décembre). Particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités, nous sommes tous concernés!

JUIN

Fête des mares : à Saint-Aubin-le-Cauf, autour de la mare pédagogique (récemment réhabilitée) de la base de loisirs, le SMBVA organise une demi-journée d'animations gratuites et ouvertes à tous pour découvrir les mares.



SEPTEMBRE

Béthune : Démarrage des travaux de restauration de la continuité écologique au Moulin de St-Aubin-le-Cauf :

Effacement d'un ouvrage composé de 2 chutes (hauteur cumulée : 1,55m) qui constituait un obstacle à la libre circulation des poissons et au transport des sédiments.



NOVEMBRE

Travaux dans le cadre des programmes pluriannuels d'entretien et de restauration des trois rivières et de la redevance rivière de l'Eaulne. En 2017, sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Arques, ce sont notamment :

- 10 885 ml d'entretien de végétation.
- 25 abreuvoirs installés
- 9 506 ml de clôtures posés



DÉCEMBRE



Le mois de décembre 2017 est marqué par des pluies exceptionnelles qui entraînent d'importants ruissellements sur les plateaux et des crues de rivières. De nombreux ouvrages de stockage hydraulique du SMBVA se sont remplis, jouant ainsi leur rôle d'écrêtement de crues.



LE SAUMON ATLANTIQUE

le roi des poissons dans nos rivières !

Le saumon atlantique, surnommé à juste titre « le roi des poissons », est un grand migrateur qui partage son existence entre la rivière où il est né et où il revient se reproduire, et l'océan où il devient adulte et croît considérablement en poids et en taille. Les rivières du bassin de l'Arques (la Varenne, l'Eaulne et la Béthune) ainsi que la Bresle sont les seuls "cours d'eau à saumons" de Seine-Maritime.

#CYCLE DE VIE

Le saumon est un poisson migrateur amphihalal anadrome, c'est à dire qu'il se reproduit en rivière, où les jeunes passent 1 à 2 années avant de descendre en mer en diverses zones d'engraissement de l'Atlantique Nord après avoir subi la « smoltification », transformation physiologique leur permettant de s'adapter aux fortes salinités marines.



Saumon Atlantique - *Salmo salar*

Les saumons peuvent revenir en eau douce et se reproduire après un hiver en mer : ce sont les castillons qui constituent une grande partie des stocks des rivières normandes. Les saumons ayant séjourné plusieurs hivers en mer, dits grands saumons ou saumons de printemps constituent la fraction la plus sensible et la plus productive du stock.

Les saumons remontent les rivières de mai à janvier (c'est la montaison) et le frai (période de reproduction) a lieu de novembre à janvier sur des fonds stables de cailloux et graviers. Après la ponte, les géniteurs redescendent vers la mer, une petite partie d'entre eux meurent de fatigue. Une fois éclos, les alevins se développent 1 à 2 ans en rivière puis gagnent la mer de mars à mi-mai.

#GLOBE-TROTTEUR

Le chemin parcouru par les saumons qui survivent à cette quête éperdue vers la reproduction est l'un des plus grands exploits de la nature. Ils peuvent nager plusieurs centaines voire milliers de kilomètres pour retourner à l'endroit où ils sont nés. Ce périple n'est pas sans danger. Alors que beaucoup d'entre eux n'ont tout simplement pas assez de réserves pour faire le voyage, les autres doivent se faufiler à travers les filets des pêcheurs, les barrages, les chutes et les rapides, et échapper aux prédateurs...

#MENACES

En vingt ans, la population de saumon atlantique a été divisée par deux selon les estimations*.

En cause ? Les activités humaines. En mer, la surpêche est la plus grave menace pour l'espèce. En eau douce, plusieurs facteurs compromettent le succès de la reproduction et les taux de survie : la **dégradation de la qualité de l'eau** par les polluants d'origine agricole, industrielle, urbaine, etc., la **dégradation des habitats piscicoles** (envasement) et la **présence de barrages** (moulins, vannages) qui font obstacle aux migrations vitales des saumons.

Le présence du saumon atlantique dans nos rivières est un privilège qu'il faut absolument préserver !

*source: wwf.fr

Réglementation

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !



Les dépôts sauvages de déchets en berges sont encore fréquents le long des cours d'eau et des mares. Déchets verts, matériaux inertes, ferrailles, pneus, plastiques, fumier, etc. Leurs impacts sont souvent négligés, pourtant les conséquences sont réelles :

- ➔ pollution des eaux donc risque sanitaire,
- ➔ menace sur la stabilité des berges,
- ➔ entrave au bon écoulement de l'eau,
- ➔ propagation d'espèces indésirables et invasives,
- ➔ pollution visuelle,
- ➔ nuisance olfactive.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 et sanctionnés par le code pénal. Chaque citoyen dispose de déchetteries de proximité permettant de déposer ses déchets, encombrants, gravats dans des équipements adaptés en vue d'une revalorisation.



Dépôt de tontes de pelouse sur la berge

"Les déchets verts sont inoffensifs" > FAUX !

Bien que biodégradables, les déchets verts peuvent entraîner une pollution du fait de leur dégradation en matières organiques et contribuer ainsi à l'eutrophisation du cours d'eau (prolifération d'algues).



Ne les brûlez pas !

Il est interdit de brûler les déchets verts*! (Art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental).

Émettant de nombreuses substances polluantes dans l'air, le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé. De plus, il peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. * les résidus agricoles ne sont pas concernés par le RSD.



Ne les jetez pas dans la rivière !



Ne les stockez pas à moins de 35m de la berge !

En bref



LA GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)** est une compétence obligatoire des intercommunalités. Elle porte sur :

- ➔ l'entretien et l'aménagement des cours d'eau non domaniaux,
- ➔ l'aménagement des bassins versants,
- ➔ la gestion des systèmes de protection contre les inondations et les submersions marines
- ➔ la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Cette mesure a pour objectif de clarifier les responsabilités et de concentrer des compétences souvent morcelées.

En la matière le département de la Seine-Maritime se distingue. Les syndicats de bassins versants exercent depuis le début des années 2000 les compétences de la GEMAPI et travaillent en concertation avec les communes de leur territoire.

Aujourd'hui, l'expertise technique et la connaissance fine de leur territoire, font des syndicats de bassins versants les acteurs centraux et légitimes pour la gestion du « grand cycle de l'eau » à l'échelle du territoire hydrographique.

CE QUE CELA CHANGE CONCRÈTEMENT :

En ce qui concerne le SMBV de l'Arques, c'est avant tout un changement administratif. Les élus des communautés de communes remplacent les élus communaux au sein du comité syndical. Les missions du SMBVA ne changent pas.



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques

7, rue du général Leclerc | BP.40 | 76 270 Neufchâtel-en-Bay
02 35 17 55 33 | infos@bvarques.fr

Syndicat du Bassin Versant de
l'ARQUES



Scannez et découvrez !



www.bvarques.fr



Suivez-nous sur facebook!